



Madame Valérie Pécresse
Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Conseil régional d'Ile-de-France
2 rue Simone Veil
93400 SAINT OUEN

Réf : PB/AT/09-2025/24

PIERRE BARROS

**SENATEUR
DU VAL D'OISE**

**COMMISSION DES
FINANCES**

**DELEGATION
SENATORIALE A LA
PROSPECTIVE**

**CONSEILLER MUNICIPAL
DE FOSSES**

**CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE DE
ROISSY
PAYS DE FRANCE**

Objet : Suppression des subventions aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) d'Ile-de-France

Chin

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre décision de supprimer pour l'exercice budgétaire 2025 les subventions aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) d'Ile-de-France, décision qui serait reconduite pour l'année 2026.

Huit MDPH sont ainsi concernées, dont celle du Val d'Oise, département que je représente au Sénat.

Cette aide régionale, créée en 2014, consiste en une participation financière aux fonds de compensation des MDPH d'Ile-de-France. Instauré par la loi sur l'égalité des chances du 11 février 2005, ce fonds est essentiel pour les Franciliens en situation de handicap : il contribue au financement du reste à charge liés à certains frais (après déduction de la prestation de compensation du handicap (PCH)), concernant des appareillages et des adaptations de logements et de véhicules.

Au total, l'aide régionale s'élève à 2 millions d'euros, sur un budget régional de 4,5 milliards d'euros. Elle représente donc 230.000 euros par département. 2.000 Franciliens en bénéficiaient. Pour eux, cette décision constituera une baisse certaine de leur reste à vivre.

Dans le Val d'Oise, cette décision se superpose à la modification des conditions de versement de la PCH. Depuis le 1^{er} janvier, les bénéficiaires ont ainsi subi une réduction de la prise en charge des aides nécessaires à leur maintien à domicile.

Les économies budgétaires imposées par les gouvernements successifs ne peuvent se faire au détriment des personnes en situation de handicap. En 2024, vous aviez désigné le handicap comme « grande cause régionale ». Dès lors, pourquoi prendre une telle décision aujourd'hui ?

Comme d'autres élus, je vous demande, Madame la Présidente, de bien vouloir réexaminer votre choix de supprimer les subventions aux maisons départementales des personnes handicapées d'Ile-de-France.

Je me tiens à votre disposition pour tout échange complémentaire à ce sujet et je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement,

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping initial 'P' followed by a series of loops and a horizontal line.

Pierre BARROS